

# Séance du Conseil Municipal

en date du

## 13 septembre 2022

*L'an deux mil vingt-deux et le treize du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.*

*Présents: M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BAIZET Patrick, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, M. DELANGLE Francis, Mme CARRENO Mercedes, Mme BAJARD Brigitte,*

*Secrétaire de séance : Mme PEGUET Jennifer*

*Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.*

## I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

### ➤ *Ecole Publique*

Alexandra DUCROT fait un point sur la rentrée scolaire. Elle précise que l'école publique compte 108 élèves, dont 51 en maternelle, ce qui est un point positif pour les années à venir. L'école privée compte 35 élèves dont 5 en maternelle.

Elle rappelle les changements au niveau du personnel périscolaire avec le départ en retraite d'Odile Debiesse et le recrutement de Céline Fresta et Christelle Chatenet. Elle indique que le bilan de la rentrée est positif.

### ➤ *Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin*

Céline DECHAVANNE fait le compte-rendu de l'Assemblée Générale du SIEVS lors de laquelle a été fait un point sur les travaux en cours et ceux à venir. Elle indique, que compte tenu de la situation économique actuelle, les montants de travaux sont à revoir avec une hausse conséquente.

Afin de permettre le financement de ces travaux sans mettre en péril la situation financière du Syndicat, une augmentation du prix de l'eau est indispensable. Après étude de plusieurs propositions, les délégués ont approuvé une hausse de 23 € / an pour une consommation de 90 m<sup>3</sup>. Celle-ci sera applicable en 2023.

Elle fait un point sur la situation de la ressource en eau suite à la sécheresse estivale et explique que la production d'eau a malgré tout été plutôt satisfaisante sur le syndicat.

Elle explique qu'un projet d'augmentation de la capacité de stockage du réservoir de St Julien de Jonzy est en cours afin de pouvoir faire face à ces épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents et ainsi sécuriser la ressource en eau.

## **II. PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL RUE DE L'INDUSTRIE**

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un lotissement communal rue de l'Industrie à côté du Centre de Secours.

Il indique que le géomètre a procédé au bornage du terrain et qu'il s'est avéré à cette occasion que plusieurs limites séparatives ne correspondaient pas aux bornes posées sur le terrain.

Il présente le plan de bornage et indique qu'afin de régulariser la situation, il conviendrait de céder 134 m<sup>2</sup> au SDIS et 120 m<sup>2</sup> à M. Hervé MAZILLE, dont les limites sont situées sur la parcelle communale. En revanche, il conviendrait d'acquérir 197 m<sup>2</sup> à l'Association Immobilière de St Denis de Cabanne gérée par le Cercle catholique puisque la propriété communale empiète sur les parcelles A943 et A674 qui lui appartiennent.

Le Conseil Municipal approuvé les cessions et acquisitions de terrain tel que proposé.

René VALORGE présente ensuite le projet de division des lots établi par le Cabinet Réalités.

Ce projet de division permettrait la création de 6 lots d'une surface comprise entre 200 et 280 m<sup>2</sup>, avec une voie de desserte. Compte tenu de la taille des parcelles, la construction de pavillons jumelés par le garage semble la plus adaptée.

L'arrière de la parcelle située le long de la liaison piétonne serait aménagé en parc de stationnement dans le cadre de la réhabilitation du parc des sports.

## **III. REHABILITATION DU PARC DES SPORTS**

Céline DECHAVANNE rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du parc des sports qui comprend notamment la création d'un terrain de foot en gazon synthétique à la place du terrain de foot actuel en stabilisé, l'aménagement d'un terrain de pétanque, d'un terrain de basket-ball 3x3, l'aménagement d'une plateforme Street Work Out et d'une plateforme Fit Park, ainsi que la création d'un parc de stationnement relié au parc des sports par la liaison piétonne existante.

Elle indique qu'une réunion a eu lieu avec le Cabinet A2C Sports afin de finaliser certains détails du projet. Suite à cette réunion, le cabinet a réactualisé le montant estimatif du projet qui s'élève à 615 744 € HT, avec les options, auquel il faudra rajouter le coût du parc de stationnement.

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour déposer les dossiers de demande de subvention dès que le chiffrage complet sera établi.

Par ailleurs, elle rappelle que le Cabinet A2C a terminé la mission d'étude de faisabilité du projet et qu'il convient de passer commande de la phase suivante de la mission de maîtrise d'œuvre. Le Conseil Municipal approuve la proposition du Cabinet A2C pour la mission de maîtrise d'œuvre du terrain de sports d'un montant total de 10 640 € HT et décide de passer commande des phases ACT et VISA afin de permettre le lancement de la consultation des entreprises.

#### IV. FINANCES

René VALORGE fait un point sur l'exécution du budget communal et du budget assainissement 2022.

Il détaille le comparatif entre les crédits prévus au BP et les crédits consommés au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

L'exécution du budget est conforme aux prévisions.

#### V. INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS

Jean-François DEMURGER présente au Conseil Municipal les travaux en cours sur la commune.

Concernant la rénovation du restaurant scolaire, les travaux de charpente et de toiture ont été réalisés pendant les vacances d'été, la pose des menuiseries est en cours. La réfection des peintures et des sols est prévue pendant les vacances de la Toussaint.

Concernant le projet de suppression du mur de l'ancienne poste au carrefour entre la rue des Ecoles et la rue du Vieux Bourg, les travaux sont retardés en raison de GRDF qui n'a pas anticipé le déplacement du compteur de gaz.

La réfection du portail du cimetière et de la porte de l'église sera effectuée courant octobre.

Par ailleurs, les travaux du programme voirie 2022 vont être effectués dans les prochaines semaines par l'entreprise Thivent, concernant la réfection des allées du cimetière et de la place de Verdun. Les travaux de sécurité rue de l'industrie comprenant la création d'un trottoir, la pose de potelets et le traçage de passages piétons vont être réalisés en même temps.

#### VI. BILAN DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES 2021 DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Jean-François DEMURGER détaille au Conseil Municipal le bilan des consommations énergétiques des bâtiments communaux établi par le Service d'Assistance à la Gestion de l'Energie du SIEL pour l'année 2021. Grâce aux travaux d'économie d'énergie réalisés ces dernières années sur les bâtiments communaux, on constate que la consommation d'énergie a diminué, même si les dépenses restent au même niveau en raison de l'augmentation du coût de l'énergie. Sans ces travaux, les dépenses liées à l'énergie auraient connu une hausse importante.

Il présente ensuite le « Décret Tertiaire » issu de la Loi Elan qui impose une réduction progressive des consommations énergétiques pour les bâtiments publics de plus de 1 000 m<sup>2</sup>.

Une réduction de la consommation énergétique de ces bâtiments devra être réalisée à hauteur de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050, par rapport à une année de référence, qui est l'année 2010.

Pour la commune, seule la salle des sports est concernée par ce Décret. Etant donné que celle-ci a bénéficié d'une réhabilitation en 2012 qui a nettement réduit sa consommation énergétique, les obligations de réduction énergétiques par rapport à 2010 sont déjà remplies pour ce bâtiment.

Néanmoins, il a été acté que, pour les communes concernées par ce décret et dans la mesure où la communauté de communes adhère pour le compte de ses 25 communes à la compétence SAGE du SIEL (service d'assistance à la gestion de l'énergie), l'application du décret tertiaire se ferait au titre de la cotisation SAGE et sans cout pour les communes concernées qui par contre ne bénéficierons plus pendant 2 ans du rapport du SAGE sur leurs consommations dans leurs bâtiments communaux.

## **VII. ORGANISATION DE LA SEMAINE BLEUE**

Béatrice FARABET présente au Conseil Municipal le programme de la Semaine Bleue qui se déroulera du 3 au 9 octobre et durant laquelle diverses animations sur le thème des rencontres intergénérationnelles vont être organisées.

Ainsi, les lundi et mardi 3 et 4 octobre seront consacrés à ces échanges : des aînés iront à la rencontre des élèves des deux écoles pour leur parler de l'école d'autrefois et partager ensemble un goûter traditionnel.

Un jeu de l'oie géant sera organisé le mercredi 5 octobre en partenariat avec la MJC.

Pour clore cette semaine, un spectacle aura lieu le vendredi 7 octobre à la salle communale, avec une représentation de théâtre par la troupe des enfants des Gargantextes, suivi d'un spectacle de cirque avec la Compagnie Tempo.

## **VIII. COMMUNICATION : FLASH MUNICIPAL D'OCTOBRE**

Le Conseil Municipal discute des thèmes à aborder dans le prochain flash municipal qui paraîtra en octobre.

## **IX. QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ Restructuration des Points d'Apport Volontaires**

David BALTHAZARD rappelle au Conseil Municipal qu'une restructuration des Points d'Apport Volontaires est en cours dans toutes les communes du territoire afin de rationaliser leur nombre et leur emplacement.

Concernant St Denis de Cabanne, il y actuellement 7 PAV sur la commune, ce qui est supérieur au nombre de PAV dont disposent des communes plus importantes comme Charlieu ou Pouilly sous Charlieu. Après étude de l'emplacement et de l'utilisation de chaque PAV, la commission propose de supprimer les Points d'Apport Volontaire situés Place du Charbonnier et à côté de la Cure.

### **➤ Règlement intérieur location du restaurant scolaire**

Aurélien THEVENET propose au Conseil Municipal de revoir certains points du règlement intérieur de location de la salle du restaurant scolaire. Le Conseil Municipal approuve ces modifications telles que proposées.

Le Maire,  
René VALORGE